

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 14 mai 2024

L'action de la douane en Normandie – Bilan d'activité 2023

Présentation de la direction des douanes de Normandie

La direction des douanes de Normandie comprend 795 emplois au 31 décembre 2023. Elle est découpée en 3 directions territoriales :

-1 couvrant les 3 départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche avec des implantations à Granville, Cherbourg, Ouistreham, Caen et Honfleur.

-1 couvrant les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, à l'exception de l'arrondissement du Havre, avec des services implantés à Dieppe, Maromme et Rouen.

-1 dédiée à la seule activité de la plateforme portuaire du Havre.

Les services de pilotage (direction dite interrégionale) sont installés au siège de la Préfecture de région, à Rouen.

37 % des effectifs sont des agents en uniforme et armés (branche de la « surveillance ») en charge de la lutte contre les trafics illicites et des contrôles migratoires. 63 % des effectifs (branche de « l'administration générale » et des « opérations commerciales ») assurent le contrôle des opérations de commerce international, la législation des contributions indirectes ou les services d'administration et de support.

La lutte contre les trafics de produits stupéfiants s'est poursuivie en 2023

Depuis plusieurs années, les grands ports européens font face à des importations conséquentes de stupéfiants et notamment de cocaïne. En 2023, 5,16 tonnes de produits stupéfiants ont été saisies par les services douaniers en Normandie dont 4,8 tonnes de cocaïne sur le port du Havre. Si la cocaïne reste le produit stupéfiant importé en masse par le port du Havre, les services douaniers normands ont aussi pu constater des importations de produits précurseurs de drogues de synthèse.

Saisie du 20 février 2023 :



Lors d'un contrôle sur un terminal portuaire, les douaniers du Havre ont procédé à l'ouverture d'un conteneur chargé de palettes de cartons de maïs en boîte. Parmi les palettes de carton, les agents ont découvert la présence de pains rectangulaires entourés d'adhésif. Au total, 66 ballots ont été extraits, contenant chacun 25 pains de cocaïne soit un poids total de 1,9 tonne. Cela représente une valeur marchande estimée à près de 152 millions d'euros, qui échappe ainsi aux organisations de fraude.

Saisie du 2 octobre 2023 :



Le 2 octobre 2023, les services douaniers ont procédé au contrôle d'un conteneur réfrigéré déclaré contenir des crevettes surgelées. L'ouverture des portes du conteneur et la visite du chargement n'ont pas permis d'identifier des produits stupéfiants. En revanche, à l'ouverture des trappes situées au niveau de la partie moteur, le service a constaté la présence de 45 pains de cocaïne pour un poids total de 57,4 kg.

Une administration engagée également contre les trafics illicites de tabac

La lutte contre les trafics de tabac demeure également une priorité pour la douane.

Les services douaniers normands ont saisi plus de 13 tonnes de produits de contrebande de tabac en 2023. Trois saisies d'ampleur ont porté sur des chargements supérieurs à 2 tonnes chacun.

Saisie du 5 mars 2023 :



Les agents des douanes contrôlent sur la plateforme de la gare maritime de Cherbourg, un ensemble routier immatriculé en Irlande.

En ouvrant l'un des cartons, le service découvre des cartouches de cigarettes. Les vingt palettes s'avèrent être chargées de cigarettes pour un poids total de 4,8 tonnes. Les marchandises de fraude ont été détruites.

Saisie du 12 mars 2023 :



Les agents des douanes contrôlent une remorque non accompagnée, sur la gare maritime de Cherbourg. À l'ouverture de la première palette, le service découvre des boîtes métalliques contenant du tabac. Le dépotage complet permet la découverte de 2,4 tonnes de cigarettes manufacturées, 700,5 kg de tabac à priser, 58 kg de tabac à rouler, 23 kg de tabac à chiquer et 391 kg de tabac à mâcher, soit près de 3,6 tonnes de marchandises de fraude sous diverses formes.

La protection du consommateur, au cœur des missions douanières

En 2023, les services douaniers normands ont saisi près de 399 000 articles de contrefaçons. Au-delà du caractère contrefaisant (non respect des droits de propriété intellectuelle, certaines marchandises ne respectent pas toutes les normes techniques en vigueur et peuvent donc s'avérer dangereuses pour la santé des utilisateurs. En Normandie, cela représente 274 constatations en 2023 dans des domaines aussi variés que les jouets, les luminaires, les trottinettes électriques ou encore les médicaments.

Saisie du 19 octobre 2023 :



Les agents des douanes du Havre ont contrôlé deux conteneurs en provenance de Chine, et ont constaté que les jouets déclarés étaient des jeux de construction ressemblant énormément aux jeux de construction de la marque LEGO® (camions, hélicoptères, voitures de police, tanks, etc.). Après consultation de la société LEGO, il s'agissait bien de pièces protégées.



La direction des douanes est également compétente pour l'exercice des contrôles à l'importation sur les envois de denrées alimentaires d'origine non animale. Ainsi, le service du « Havre Sécurité Alimentaire » a saisi 144 tonnes de riz contaminé aux pesticides le 6 novembre dernier.

Stockage non autorisé de produits dangereux et risques pour l'environnement



Mi-novembre 2023, des agents de la direction de Rouen découvrent chez un opérateur 1 172 fûts de pétrole lampant stockés sans autorisation. L'agrément de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est également incomplet. Au-delà des infractions douanières constatées, la DREAL est informée et l'exploitant mis en demeure de se conformer aux règles de sécurité.

Circulation irrégulière de déchets

La direction des douanes de Normandie a relevé 30 contentieux en matière de déchets en 2023. Le type de marchandises est varié, allant de déchets de pneumatiques, à des pièces de moteur, en passant par des cartouches d'encre usagées.

Ces résultats représentent plus de 9 800 tonnes de déchets qui allaient échapper à la réglementation en vigueur.

Constatation du 14 avril 2023 :



Les agents des douanes ont contrôlé un conteneur à destination de la Guinée. Le conteneur avait été déclaré contenir des effets personnels. En réalité, celui-ci était constitué 31,32 tonnes de moteurs et pièces automobiles non-dépollués. L'exportation de ce type de déchets est interdite. Le service a donc procédé à la saisie des marchandises.

Constatation du 6 janvier 2023 :



Les agents du bureau de douane du Havre contrôlent un conteneur à destination de Hong Kong et constatent une exportation sans déclaration de marchandises dangereuses pour la santé publique. Il s'agit de 259 250 cartouches d'encre usagées et non dépolluées, reconnues comme déchets après analyse en laboratoire.

Une administration aux côtés des entreprises

La direction des douanes est présente aux côtés des entreprises en les accompagnant dans leurs opérations douanières pour sécuriser leurs circuits logistiques.



Ainsi, au regard du contexte international et des conséquences du conflit russo-ukrainien, l'État français a décidé en 2022, de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz, et a annoncé le projet d'implantation d'un terminal méthanier flottant (FSRU – Floating Storage Regazification Unit) au port du Havre. Le terminal est arrivé en rade du Havre le lundi 18 septembre 2023. Les services douaniers normands ont été mobilisés dès octobre 2022, auprès de la société TotalEnergies, pour accompagner cette importation.

Fiscalité et commerce international

Les services douaniers normands ont perçu près de 3,4 milliards d'euros de droits et taxes dont près de 660 millions d'euros de droits de douane et taxes diverses destinées au budget de l'Union européenne. Les douaniers de Normandie, lors des contrôles et des enquêtes réalisés en 2023, ont constaté pour 21,17 millions d'euros de droits et taxes à récupérer.

Contact presse :

Service : Pôle Pilotage, Performance

Tel : 09 70 27 38 15 / 38 18 / 38 14

Mél. : ppci-normandie@douane.finances.gouv.fr